



APPEL à PROJETS

Festival Land Art
& Art Contemporain
Du 16 au 24 juin 2012 à Savins

Résidence du 2 au 17 juin 2012



www.desartistesencampagne.fr

contact@desartistesencampagne.fr

APPEL à PROJETS

- ▶ Le Montois accueille chaque année des artistes en résidence.
Ces œuvres proposent durant quelques mois un regard différent de notre patrimoine et permettent aux visiteurs et aux touristes de découvrir une région proche de Paris.
- ▶ Ce festival affirme que la culture et la nature sont des biens de tous, permet la rencontre avec des artistes, invite les habitants, les scolaires et les touristes, par ces œuvres à avoir un regard particulier sur notre région et donne aux scolaires l'occasion de se sensibiliser à l'art contemporain, à l'environnement et au patrimoine.
Les artistes plasticiens interviennent dans les villages, sur les domaines communaux, sur des parcelles privées après conventions avec les propriétaires. Les installations d'Art contemporain dans la nature sont réalisées en cohérence avec le patrimoine naturel et architectural, source, bassin, église, atelier, usine, lavoir associant les habitants du Montois à leur histoire
Un parcours artistique et pédagogique sera proposé aux touristes et aux habitants, il sera essentiellement piéton, en libre accès, en partie lié aux chemins de randonnées.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

APPEL à PROJETS

projets à envoyer avant le 15 décembre 2011

Le comité artistique de l'association organisatrice « *Et Pourquoi pas* » composé d'artistes, professionnels et de membres de l'association lancent deux appels à projets dans le cadre de la 3^{ème} édition du festival « Des artistes en campagne » :

▪ 1^{er} appel à projets

Résidence 15 jours, du 2 au 17 juin 2012, pour créer des œuvres sur la Bassée Montois. Ces artistes devront également intervenir auprès d'une association et d'une classe d'un établissement scolaire.

Rémunération 1500 €. Logement et nourriture (en partie, 1 repas par jour) pris en charge par l'association.

▪ 2^{ème} appel à projets

Les artistes invités du 16 juin au 17 juin 2012, pour installer une œuvre sur la Bassée Montois. Logement, frais de déplacement et nourriture) pris en charge par l'association.

Important

Il sera demandé *attestation écrite certifiant que l'artiste est affilié à un organisme de cotisation professionnel (type Maison des artistes)*
Il est possible de présenter des projets pour les deux résidences

Il est vivement conseillé de se déplacer afin de découvrir les lieux d'implantation des œuvres.

- A. La création de l'œuvre
- B. Les stages
- C. Les interventions
- D. Les matériaux
- E. Les droits photographiques
- F. Présence
- G. L'hébergement
- H. Attribution et montant des bourses
- I. Assurance
- J. Contrat



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique



1^{er} Appel à projets :

résidence de 15 jours

du 2 au 17 juin 2012 inclus

A. La création de l'œuvre

L'œuvre destinée à être exposée en plein air. L'artiste doit proposer une œuvre qui s'intègre dans le paysage en le prenant en compte, matériaux... et en le mettant en valeur.... L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu et à ce qui l'entoure.

Les matériaux naturels sont privilégiés. L'œuvre ne doit en aucun cas causer des dégâts sur l'environnement. L'œuvre doit être sécurisée si elle présente un danger pour les habitants et les visiteurs.

L'œuvre devra être en place durant trois mois ,en dehors du land art pour qui la durée est celle des matériaux naturels utilisés (jusqu'au 31 août 2012).

Si l'œuvre présente un danger et ne peut être remise en place, l'association peut, après concertation avec l'artiste, la démonter avant la date du 31 août 2012.

Les œuvres réalisées restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à la charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le 30 septembre 2012 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur

B. Les stages

Des stages seront encadrés par les artistes. Un avant projet est demandé à l'artiste dans le dossier de candidature.

C. Les interventions

L'artiste sera amené à accueillir une classe encadrée par le professeur et un organisateur sur une matinée ou deux afin de sensibiliser ce public à sa démarche.

Une rencontre entre l'artiste et l'association est à mettre en place.

L'artiste accepte de rencontrer la presse et les médias durant le temps de résidence. Les rendez vous seront pris en accord avec lui.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

D. Les matériaux

Ils sont à la charge de l'artiste. Il incombe aux artistes de trouver, si nécessaire, les fournisseurs, les possibilités. Toute fourniture peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de votre dossier de candidature.

E. Les droits photographiques

Les droits photographiques sont cédés durant le temps de résidence et d'exposition des œuvres, les photographies étant utilisées pour la promotion et permettant la diffusion des activités de l'association Et pourquoi pas DES ARTISTES EN CAMPAGNE

Un fonds photographique sera constitué. L'artiste s'engage à céder les droits des photos qui constitueront le fonds photographique à l'association. L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

F. Présence

La présence de l'artiste est indispensable tout le long de la résidence ainsi qu'aux inaugurations et visites.

G.L'hébergement

L' hébergement est à la charge de l'organisateur.

H. Attribution et montant des bourses

Des bourses de 1500€ seront attribuées pour les projets sélectionnés.

La sélection sera faite le 15 janvier 2012.

Les décisions du comité artistique seront communiquées personnellement aux candidats pour fin janvier 2012, sans que le jury soit tenu de justifier ses décisions

I. Assurance

L'artiste s'engage à contracter une assurance responsabilité civile.

Aucune assurance ne couvre les candidats eux-mêmes ni leur travail. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

J. Contrat

Des dispositions contractuelles lieront l'artiste à l'organisateur et le cas échéant au propriétaire du lieu accueillant l'œuvre. Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique



2ème Appel à projets : Les Artistes invités du 16 juin au 17 juin



A. La création de l'œuvre

L'œuvre destinée à être exposée en plein air. l'artiste doit proposer une œuvre qui s'intègre dans le paysage en le prenant en compte, matériaux... et en le mettant en valeur.... L'objectif est d'amener le visiteur à porter un nouveau regard sur le lieu et à ce qui l'entoure.

Les matériaux naturels sont privilégiés. L'œuvre ne doit en aucun cas causer des dégâts sur l'environnement. L'œuvre doit être sécurisée si elle présente un danger pour les habitants et les visiteurs.

L'œuvre devra être en place durant le festival au minimum .

Si l'œuvre présente un danger et ne peut être remise en place, l'association peut, après concertation avec l'artiste, la démonter.

Les œuvres réalisées restent la propriété des candidats. Le transport ultérieur des œuvres est à charge des candidats. Une œuvre sera considérée comme abandonnée si elle n'est pas retirée au plus tard le 31 août 2012 et sera dans ce cas récupérée ou détruite par l'organisateur.

Il est vivement conseillé de se déplacer afin de découvrir les lieux d'implantation des œuvres.

Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

D. Les matériaux

Ils sont à la charge de l'artiste. Il incombe aux artistes de trouver, si nécessaire, les fournisseurs, les possibilités. Toute fourniture peut éventuellement faire l'objet d'un arrangement particulier entre l'organisateur et l'artiste. Ce point doit être abordé obligatoirement par l'artiste dans la fiche technique faisant partie de votre dossier de candidature.

E. Les droits photographiques

Les droits photographiques sont cédés durant le temps de résidence et d'exposition des œuvres, les photographies étant utilisées pour la promotion et permettant la diffusion des activités de l'association Et pourquoi pas DES ARTISTES EN CAMPAGNE Un fonds photographique sera constitué. L'artiste s'engage à céder les droits des photos qui constitueront le fonds photographique à l'association L'œuvre reste la propriété intellectuelle de l'artiste.

I. Assurance

L'artiste s'engage à contracter une assurance responsabilité civile.

Aucune assurance ne couvre les candidats eux-mêmes ni leur travail. L'organisateur ne pourra pas être tenu responsable des dommages causés aux candidats, à leur matériel et/ou à l'objet de leur travail.

J. Contrat

Des dispositions contractuelles lieront l'artiste à l'organisateur et le cas échéant au propriétaire du lieu accueillant l'œuvre. Par le fait de son inscription, le candidat souscrit sans réserve aux modalités du règlement.



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

FICHE CANDIDATURE

<http://www.desartistesencampagne.fr/>

Contact organisation :

nom.....

Prénom.....

Nationalité.....

Adresse postale

Téléphone.....

Email

Site

Internet.....

Candidature pour une résidence de 2 semaines avec le projet école :

Nom du projet

Lieu envisagé :.....

Candidature pour les artistes invités

Nom du projet :.....

Lieu envisagé :.....

(Vous pouvez postuler aux 2 types de résidence)

Joindre un avant-projet : photomontage, dessins... et la fiche de candidature

Joindre si possible un press-book. Un texte court d'une dizaine de lignes

et un texte plus explicite (une page ou deux) concernant votre démarche sur ce projet: l'idée, votre site

Remarque :.....

.....

Je déclare avoir pris connaissance et approuver les conditions de participation à la manifestation FESTIVAL Des ARTISTES EN CAMPAGNE par dossier ou sur le site Internet de la manifestation.

Date.....Signature.....

La sélection aura lieu au mois de décembre

Les dossiers non retenus seront retournés aux artistes **(joindre une enveloppe réponse timbrée)**.

Un texte court d'une dizaine de lignes et un texte plus explicite (une page ou deux) concernant votre démarche sur ce projet:

à retourner **avant le 15 décembre 2011**

Mairie de Savins

77650 Savins

France

Tél. : 01 64 08 88



Ateliers
rencontres
randonnées
contes
conférences
musique

